



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du mercredi 24 avril 2019

Présents : 30

Le vingt-quatre avril deux mille dix neuf à 16h37, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Monsieur PERRIER, Madame MAHIEU, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Docteur ROURE, Madame CASAGRANDE, Madame BROTONS, Maitre VIDAL, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur GIMENEZ, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

Procurations : Monsieur Joël TONELLI à Madame Dominique ANTONINI, Madame Evelyne ENGELMANN à Monsieur Denis PERRIER, Monsieur Philippe GUINET à Maitre Jérémy VIDAL, Madame Jocelyne CAPRILE à Madame Fabiola CASAGRANDE, Madame Régine AGUILLON à Madame Sylvie MAHIEU, Monsieur Gil BAISSAT à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Maitre Sandra KUNTZ à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Madame Stéphanie CASSAR à Monsieur André MERCHEYER.

Absents : Monsieur NAVARRO.

Excusés :

Secrétaire de Séance : Madame MAHIEU

Clôture de la Séance : 17h33

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15479

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 21 MARS 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte rendu

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15480

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 21 MARS 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15481

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR CONCERNANT LA CREATION DE STATIONNEMENTS PAYSAGERS DU PARC MEDITERRANEE SITUE CORNICHE DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La création de stationnements paysagers du Parc de la Méditerranée situé Corniche de la Coudoulière

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif du FRAT à hauteur de 200 000 €

DE DIRE Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15482

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2019 ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VOYAGES SCOLAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ANNUELLES

Jeunes sapeurs pompiers 1000 Euros
Les amis du patrimoine de Six-Fours et ses environs 500 Euros

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Lycée Langevin (voyage scolaire en Espagne) 608 Euros
Lycée Langevin (voyage scolaire en Italie) 1080 Euros
Lycée Langevin (voyage scolaire en Irlande) 930 Euros
Externat bon accueil (voyage scolaire sur le thème «ferme et jardinage») 89 Euros

DE DIRE

que les crédits seront prévus au budget de la commune 2019

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15483

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "LA MONTAGNE BLANCHE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR A VARS-ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET-CLASSES DE CE2 DE MME SYLVIE BENNES ORSINI ET DE CM1 DE MONSIEUR LAURENT PAJAK-ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour « La Montagne Blanche » organisé par l'ODEL VAR à VARS, à raison de 200,00 euros par élève, pour les classes de CE2 de Mme Sylvie BENNES ORSINI et de CM1 de Monsieur Laurent PAJAK, enseignants sur l'école élémentaire CONDORCET, soit un montant de 9 000,00 euros (NEUF MILLE EUROS)

DE DIRE

Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15484

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DE CIRCONSCRIPTION PROJET "MIEUX MANGER A L' ECOLE"

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Six-Fours-Les-Plages et l'Inspection Académique de circonscription relative à la mise en œuvre du projet « Mieux manger à l'école ».

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15485

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

LA VILLE ET DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU POINTU FESTIVAL 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec YOGI TEA dans le cadre du Pointu Festival 2019.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15486

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ADHESION AU DISPOSITIF "E-PASS JEUNES"

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Suite à une observation en séance, le terme « Région Sud » a été remplacé par le terme « Région PACA ».

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien ne prennent pas part au vote

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec DOCAPOST APPLICAM, titulaire du marché avec la Région PACA.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15487

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE D'UN TERRAIN SITUE DANS LE PARC DE LA COUDOULIERE ACCUEILLANT UN PARC AVENTURE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE De l'attributaire, la SARL COUDOU PARC AVENTURE, représentée par M. Boudet, du terrain situé dans le Bois de la Coudoulière pour l'exploitation d'un parcours acrobatique en forêt.

DE FIXER Le montant de la redevance annuelle à 12 000 euros. Pour les années suivantes, l'évolution de la redevance sera indexée sur l'augmentation du prix des billets d'entrée.

DE FIXER La durée d'exploitation à 3 ans à compter du 1er juin 2019.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15488

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE AUTOUR DE LA FUTURE AIRE DE JEUX PLACE DU MAIL AU BRUSC - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation correspondante

pour la mise en place d'une clôture autour de la future aire de jeux place du Mail au Brusac ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15489

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL)-
FIXATION DU MONTANT DE L'IRL POUR 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE L'exposé du rapporteur sans modification et propose à M. le Préfet du
D'APPROUVER Var de fixer à 3465,50 euros l'IRL de base au titre de l'année 2018
DIT que l'IRL de base soit 657,50 euros et l'IRL majorée soit 866,38 euros
seront versées aux instituteurs concernés,

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15490

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**INTEGRATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISME FONCIER
SOLIDAIRE COOP FONCIERE MEDITERRANEE - AUTORISATION
D'ASSOCIATION, D'ACTIONNARIAT, D'ADMINISTRATION ET DE
REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

2 contre Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi

**6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez,
Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien**

DECIDE le principe d'intégrer la gouvernance de l'ORGANISME FONCIER
D'APPROUVER SOLIDAIRE COOP FONCIERE MEDITERRANEE par l'actionnariat
de la Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES avec pour volonté de
collaborer sur un pied d'égalité à la poursuite d'un intérêt collectif à but
non lucratif dans le domaine de l'accession au logement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire au nom et pour compte de la Commune
de SIX-FOURS-LES-PLAGES 100 parts sociale de 10 € (DIX
EUROS) pour un montant total de 1000 € (MILLE EUROS) aux fins
d'actionnariat et d'inscrire cette dépense au budget communal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire au nom et pour le compte de la Commune de
SIX-FOURS-LES-PLAGES, personne morale de droit public
actionnaire de l'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE COOP
FONCIERE MEDITERRANEE, acte de candidature au poste
d'administrateur afin d'en intégrer le Conseil d'Administration.

DE NOMMER représentant permanent de la Commune de SIX-FOURS-LES-
PLAGES, personne morale de droit public, associé, actionnaire et
administrateur au sein de l'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE
COOP FONCIERE MEDITERRANEE au Conseil d'Administration
dudit ORGANISME FONCIER la personne de son Maire en exercice
Jean-Sébastien VIALATTE Député Honoraire, Maire de SIX-FOURS-
LES-PLAGES et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence
Méditerranée.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15491

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION PARKING "BAPTISTIN CAYOL"

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE

DENOMMER Le parking dit de « Bouillibaye » parking Baptistin CAYOL

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15492

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION SALLE "SIMONE VEIL"

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE

DENOMMER La salle du Conseil Municipal : salle Simone VEIL

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15493

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

DON GERARD PARODI

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER Le don de 1 500,00 euros destiné à l'achat d'une structure de jeux à l'attention des enfants six-fournaies.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15494

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER l'autorité territoriale à recruter du personnel vacataire, à temps complet, pour la durée et l'exécution des tâches nécessaires à l'organisation et au déroulement des opérations électorales

DE FIXER la rémunération de chaque vacation, qui interviendra après service fait, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20,00 euros

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15495

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "GRANDIR ENSEMBLE"
CRECHE "GROS CALINS" ANNEXE A LA DELIBERATION 15431**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention exceptionnelle de 25 000 euros à l'association

« Grandir Ensemble » crèche « Gros Calins » qui sera versée mensuellement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs initiale afin de prendre en compte cette nouvelle subvention exceptionnelle

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15496

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TERRAIN D'EMPRISE DE LA TRESORERIE PRINCIPALE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES, SIS AVENUE DE LA MER, PARCELLES CADASTREES SECTION AL N°434 ET N°435 APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

8 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi

DECIDE DE

CONSTATER La désaffectation des parcelles cadastrées section AL n°434 et AL n°435 d'une superficie de 3430 m² figurant sur le plan ci-joint.

DE

PRONONCER Le déclassement de ces parcelles du Domaine Public Communal pour les intégrer dans le Domaine Privé de la Commune.

Deux questions écrites ont été déposées par Monsieur Boccaletti, auxquelles il a été répondu oralement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h33.

Le Secrétaire de séance



Madame MAHIEU



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Jean-Sébastien VIALATTE